

## Les « POURQUOI ? » du Réseau anti-arnaques

Septième épisode de cette rubrique à succès permettant d'exprimer l'étonnement du consommateur face à certaines pratiques commerciales, ou d'évoquer le comportement illogique de l'acheteur.

**Pourquoi La Poste semble réticente à distribuer le courrier le samedi ?**

**Pourquoi les diffuseurs de spams ne font-ils pas l'objet de poursuites alors qu'ils sont parfaitement connus et identifiés ?**

**Pourquoi faut-il attendre plus de deux mois pour obtenir une réponse de la CNIL (Commission nationale informatique et libertés) ?**

**Pourquoi faut-il se munir d'une loupe pour pouvoir lire certaines mentions publicitaires ou contractuelles ?**



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)